



## ESENER

### Formation d'équipes projets à l'utilisation de l'ASP

Jean-Pierre Obin

Inspecteur général de l'éducation nationale honoraire

Mai 2018

# Activité : proposer un cas

## Proposer un cas, pour quoi faire ?

Le travail en ateliers, lors du second présentiel le 22 mars prochains, prendra comme supports des situations réelles apportées par les participants et ayant déjà, si possible, été utilisées dans une session de formation. En formation de formateurs, il s'agit en effet d'étudier successivement la situation en elle-même (analyse de situations), puis la manière dont le ou les formateurs l'ont exploitée ou pensent l'exploiter (analyse de pratiques).

Il est donc demandé à chacun de vous de proposer un cas pouvant servir de support à ces études en atelier. Ce cas aura déjà été utilisé dans un groupe de formation dont vous avez assuré l'animation (configuration idéale), ou à défaut auquel vous avez simplement participé, ou que vous avez personnellement vécu. Cela peut vous demander d'y consacrer un peu de temps, afin de rechercher ou rassembler certaines données (antécédents scolaires, situations familiale et sociale d'un élève, etc.) dont vous n'auriez pas forcément gardé la trace ou la mémoire. Il ne vous est pas demandé à ce stade de produire une analyse du cas, mais si vous possédez un écrit ou des notes sur cette analyse, telle qu'elle a été faite dans le groupe de formation, de les apporter au présentiel.

## Comment présenter ce cas ? (Rappel méthodologique)

Un cas est une situation réelle complexe, à l'issue problématique et dont *l'auteur* a été l'acteur ou le témoin. Elle met aux prises *plusieurs protagonistes*, en général un ou des élèves, des personnels de l'établissement, d'autres acteurs externes comme des familles, des représentants d'autres institutions, etc. Elle a appelé des décisions pour se conclure.

La *narration* s'arrête avant que ces décisions aient été prises, l'intérêt de la méthode étant d'analyser une situation professionnelle et non d'évaluer les pratiques des acteurs.

Après avoir présenté *l'établissement* et décrit son contexte (historique, social, institutionnel) *la narration de la situation* s'en tient aux éléments jugés significatifs, sans souci d'exhaustivité. On peut joindre éventuellement à cette narration des copies de quelques documents éclairants (bulletin scolaire, rapport d'incident, lettre de parents, article de presse, etc.). Au total la présentation ne doit pas excéder 4 ou 5 pages.

Sur une page distincte, *la fin de l'histoire* vient simplement informer les participants au groupe, après l'analyse, de la manière dont la situation s'est réellement conclue. Elle ne donne lieu à aucun commentaire.

L'obligation de discrétion professionnelle des fonctionnaires impose notamment de respecter l'*anonymat* des personnes et des lieux. Leurs noms ou prénoms, les noms des établissements, localités et académies sont donc recomposés ou effacés des copies de documents, en sauvegardant si nécessaire leurs caractères jugés significatifs.

## Pour quand ?

Votre proposition de cas, si possible sous forme d'un unique fichier, doit être envoyée *avant le* , délai de rigueur, à

À l'avance merci

